CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Légende des sujets regroupés
Rouge=Orientation de l'école Bleu=pédagogie
Vert=Argent Orange=Locaux
Kaki=autres services Rose=Sécurité

Mois	Responsable	Sujet à traiter	Action	Art. réf.	OÙ	Description
Septembre	Cons établ	Surveillance le midi	Convient	L.I.P. 292	Cons établ	Convenir avec la C.S. des modalités de surveillance des élèves le midi (montant à faire payer aux parents, nombre de surveillants/tes, etc.).
Septembre	Directeur	Règles de conduite	Informe	L.I.P. 76		La direction informe chaque élève et parent.
Septembre	Cons établ	Rapport annuel	Adopte	L.I.P. 82	Cons établ	Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.
Octobre	Directeur	Services complémentaires	Propose	L.I.P. 88	Cons établ	Proposer la mise en oeuvre des programmes des services complémentaires et particuliers.
Octobre	Directeur	Plan réussite	Propose	L.I.P. 75	Cons établ	Faire approuver le plan de réussite par le CÉ ainsi que son actualisation.
Octobre	Cons établ	Plan réussite	Approuve	L.I.P. 75	Cons établ	Approuve ainsi que son actualisation.
Octobre	Cons établ	Plan réussite	Rend public	L.I.P. 83		Rend public le plan de réussite.
Octobre	Cons établ	Services offerts par la C.S.		L.I.P. 83		Informe les parents et la communauté.
Octobre	Cons établ	Activités éducatives	Approuve	L.I.P. 87	Cons établ	Approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux.
Janvier	Directeur	Enrichissement et adaptation des programmes	Approuve	L.I.P. 85	Cons établ	Approuve l'enrichissement et l'adaptation des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études du ministère.

Janvier	Directeur	Critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques	Approuve	L.I.P. 96.15		Le directeur approuve la propostion des enseignants concernant les programmes d'études locaux pour élèves particuliers, les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques.
Janvier	Directeur	Programmes d'études locaux	Demande	L.I.P. 96.15	Enseignants	Le directeur demande les propositions aux enseignants.
Janvier	Cons établ	Besoins de l'école	Est consulté	L.I.P. 96.22	Cons établ	Le CÉ est consulté par la direction sur les besoins relatifs aux biens et services et aux locaux de
Janvier	Directeur	Programmes d'études locaux	Approuve	L.I.P. 96.15		Le directeur approuve les propositions des enseignants.
Janvier	Directeur	Normes et modalités	Demande	L.I.P. 96.15	Enseignants	Les enseignants proposent les normes et modalités d'évaluation des apprentissages.
Janvier	Directeur	Critères d'inscription des élèves	Participe à l'élaboration	L.I.P. 96.25		Participer à l'élaboration des critères d'inscription des élèves de la C.S. et consulter les personnels pour les critères d'inscription des élèves (Art. 239).
Janvier	Directeur	Plan de réussite	Consulte	L.I.P. 96.13	Personnel	La proposition est élaborée avec la participation du personnel selon les modalités établies (Art. 77).
février	Cons établ	Programmes d'études locaux	Est informé	L.I.P. 96.13 96.15	Cons établ	Est informé de leur approbation par la direction.
Février	Cons établ	Besoins de l'école	Fais part	L.I.P. 96.22	Directeur	Fais part à la C.S. des besoins de son école après consultation du CÉ.
Février	Directeur	Normes et modalités	Est consulté	L.I.P. 96.15	Cons établ	La direction consulte le CÉ suite à la proposition faite par les enseignants.
Février	Cons établ	Sélection direction	Est consulté	L.I.P. 79	Cons établ	Est consulté par la C.S. (Art. 79 -96.8 -217). La C.S. a le pouvoir d'établir et de nommer le directeur.
Février	Cons établ	Temps alloué à chaque matière	Élabore	L.I.P. 86 96.13	Enseignants	L'élaboration se fait avec la participation des enseignants. (Art. 89)
Février	Directeur	Critères d'inscription des élèves	Informe	L.I.P. 239	Cons établ	Informer le conseil d'établissement des critères d'inscription des élèves.
Février	Directeur	Enrichissement et adaptation des programmes	Élabore	L.I.P. 96.13 85	Enseignants	L'élaboration se fait avec la participation des enseignants. (Art. 89)
Mars	Cons établ	Temps alloué à chaque matière	Approuve	L.I.P. 86	Cons établ	Les approuve sur proposition du directeur.
Mars	Directeur	Normes et modalités	Approuve	L.I.P. 96.15	Directeur	Après consultation du CÉ, la direction approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages.

Mars	Cons établ	Acte d'établissement	Est consulté	L.I.P. 79	Cons établ	La C.S. modifie ou révoque l'acte d'établissement. (Art. 39-40)
Mars	Directeur	Modalités d'application du régime pédagogique	Élabore	L.I.P. 96.13 84	Personnel	L'élaboration se fait avec la participation des membres du personnel. (Art. 89)
Avril	Directeur	Budget annuel de l'école	Prépare	L.I.P. 96.24	Directeur	Le directeur prépare son budget après avoir reçu les allocations de la C.S. (Art. 274) pour l'adoption par le
Avril	Directeur	Critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques	Demande	L.I.P. 96.15	Enseignants	Le directeur demande aux enseignants une proposition sur les programmes d'études locaux pour élèves particuliers, les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques.
Avril	Cons établ	Normes et modalités	Est informé	L.I.P. 96.15	Cons établ	La direction informe le CÉ des normes et modalités d'évaluation choisies.
Avril	Directeur	Règles de conduite	Demande	L.I.P. 76	Personnel	Une proposition aux membres du personnel. (Art.77)
Avril	Cons établ	Modalités d'application du régime pédagogique	Approuve	L.I.P. 84	Cons établ	Les approuve sur proposition du directeur.
Avril	Directeur	Budget annuel de l'école	Rend des comptes	L.I.P. 96.24	Cons établ	Présenter le suivi du budget au CÉ.
Mai	Directeur	Service de garde en milieu scolaire	Demande	L.I.P. 256	Cons établ	Le CÉ peut demander un service de garde à la C.S.
Mai	Cons établ	Service de garde en milieu scolaire	Convient	L.I.P. 256	Cons établ	d'organisation d'un service de garde. La C.S. doit tenir compte du cadre de référence pour l'organisation du service de garde.
Mai	Cons établ	Budget annuel de fonctionnement	Adopte	L.I.P. 66	Cons établ	Après avoir reçu l'allocation de la C.S., Le CÉ doit l'adopter et l'administrer. Par la suite, en rendre compte à la C.S. (Art. 275)
Mai	Cons établ	Budget annuel de l'école	Adopte	L.I.P. 95	Cons établ	Le CÉ adopte le budget annuel de l'école pour l'approbation de la C.S.
Mai	Cons établ	Critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques	Est informé	L.I.P. 96.13	Cons établ	La direction informe le CÉ des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques.
Mai	Cons établ	Manuels scolaires et matériel didactique	Est consulté	L.I.P. 96.15	Cons établ	Les enseignants proposent les manuels scolaires et matériel didactique à la direction. La direction consulte ensuite le CÉ sur le choix de ces manuels. Les membres parents du CÉ sont en droit de consulter les autres parents d'élèves afin de connaître leur avis sur ces manuels.

Mai	Cons établ	Manuels scolaires et matériel didactique	Approuve	L.I.P. 96.15	Directeur	Le directeur approuve le choix des manuels scolaires et matériel didactique.
Mai	Directeur	Règles classement des élèves	Demande	L.I.P. 96.15	Personnel	Le directeur demande aux membres du personnel une proposition de règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre.
Mai	Cons établ	Règles classement des élèves	Est informé	L.I.P. 96.13	Cons établ	Suite à la proposition des enseignants sur les règles de classement des élèves et suite à l'approbation de celles-ci par la direction, la direction informe le CÉ.
Mai	Directeur	Contribution financière des parents	Propose	L.I.P. 77.1	Personnel	La direction s'assure de l'élaboration, par les enseignants d'une liste de matériel didactique ainsi que du coût qui sera exigé aux parents. La direction en fera la proposition au CÉ.
Mai	Cons établ	Contribution financière des parents	Établit	L.I.P. 77.1	Cons établ	Le CÉ établit, sur proposition de la direction, les principes d'encadrement des frais exigés aux parents pour le matériel sur lequel l'élève écrit, dessine ou découpe. (Art.7)
Mai	Directeur	Règles de conduite	Élabore	L.I.P. 96.13	Directeur	S'assure de leur élaboration.
Mai	Cons établ	Règles de conduite	Approuve	L.I.P. 76	Cons établ	Approuve les règles de conduite.
Mai	Cons établ	Services offerts par la C.S.	Est consulté	L.I.P. 78	Cons établ	une meilleure organisation des services offerts par la C.S.
Mai	Directeur	Services complémentaires	Élabore	L.I.P. 96.13 89	Personnel	S'assurer de l'élaboration de la mise en oeuvre des programmes des services complémentaires et particuliers établis par la C.S. (Art 224)
Mai	Directeur	Utilisation des locaux ou immeubles	Propose	L.I.P. 93	Cons établ	Proposer l'utilisation des locaux ou immeubles.
Mai	Cons établ	Utilisation des locaux ou immeubles	Approuve	L.I.P. 93	Cons établ	Approuver l'utilisation des locaux ou immeubles. La C.S. doit l'autoriser si l'entente est de plus d'un an.
Mai	Directeur	Règles de classement des élèves	Approuve	L.I.P. 96.15	Personnel	classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre.
Juin	Cons établ	Reddition de comptes	Informe	L.I.P. 83		Un document expliquant le projet éducatif et faisant état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite est distribué aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le conseil d'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible.

Juin	Directeur	Organisation par la C.S. de services dans les locaux de l'école	Approuve	L.I.P. 93	Cons établ	Avant d'organiser des services dans les locaux de l'école, que ce soit pour des fins culturelles, sociales, communautaires, sportives, scientifiques ou communautaires, la C.S. doit avoir l'approbation du CÉ.
Juin	Cons établ	Normes et modalités	Approuve	L.I.P. 96.15		Le directeur approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages.
Juin	Directeur	Manuels scolaires et matériel didactique	Demande	L.I.P. 96.15	Enseignants	Le directeur demande une proposition des enseignants.
Juin	Cons établ	Manuels scolaires et matériel didactique	Est informé	L.I.P. 96.13	Cons établ	La direction informe le CÉ des choix des manuels scolaires et matériel didactique qu'il a approuvés.
Juin	Cons établ	Reddition de comptes	Rend des comptes	L.I.P. 83		Il rend compte annuellement de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite.
Juin	Cons établ	Rapport annuel	Prépare	L.I.P. 82	Cons établ	Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.
Juin	Cons établ	Services complémentaires	Approuve	L.I.P. 88	Cons établ	Approuver la mise en oeuvre des programmes des services complémentaires et particuliers.
Juin	Cons établ	Contribution financière des parents	Approuve	L.I.P. 77.1	Cons établ	Le CÉ approuve la liste des objets exigés (matériel didactique).
Juin	directeur	Plan réussite	Coordonne	L.I.P. 96.13		Coordonne l'élaboration, la révision et l'actualisation.
tous	Cons établ	Biens et services ou activités	Peut en convenir	L.I.P. 80	Cons établ	Peut convenir avec un autre CÉ de la C.S. de la mise en commun des biens, services ou activités.
Tous	Cons établ	Utilisation des locaux ou immeubles	Approuve	L.I.P. 93	Cons établ	La C.S. l'autorise si l'entente est de plus d'un an. (Art. 93)
Tous	directeur	Service de garde en milieu scolaire	Gère	L.I.P. 96.21 96.23 96.24	Directeur	Le directeur est responsable de gérer son service de garde.
Tous	Cons établ	Budget annuel de fonctionnement	Rend des comptes	L.I.P. 66 et 275	Cons établ	Rendre compte du budget de fonctionnement du CÉ à la C.S.
Tous	Cons établ	Dons et contributions	Sollicite et recevoir	L.I.P. 94	Cons établ	La C.S. doit créer un fonds à destination spéciale (Art.94). Le CÉ y verse ses fonds et surveille son administration.
Tous	Cons établ	Projet éducatif	Analyse	L.I.P. 74	Cons établ	l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert.

Tous	Cons établ	Projet éducatif	Adopte	L.I.P. 74	Cons établ	Le CÉ adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation.
Tous	Cons établ	Projet éducatif	Rend public	L.I.P. 83		Rend public le projet éducatif.
Tous	Directeur	Projet éducatif	Coordonne	L.I.P. 96.13	Cons établ	Il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école.
Tous	Directeur	Projet éducatif	Coordonne	L.I.P. 74	Personnel	Participe aux étapes du projet éducatif.
Tous	Directeur	Projet éducatif	Informe			La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif mis en oeuvre par un plan de réussite. (Art. 221.1)
Tous	Directeur	Activités éducatives	Élabore	L.I.P. 96.13 89	Personnel	S'assurer de l'élaboration de la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux.
Tous	Cons établ	Services éducatifs autres	Organise	L.I.P. 90	Cons établ	Peut organiser des services éducatifs autres que ceux prévus par le Régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles et sportives.
Tous	Cons établ	Services éducatifs autres	Informe	L.I.P. 91		conclusion du contrat. Peut indiquer son désaccord dans les 15 jours suivant la réception de l'information. (Art. 91)
Tous	Cons établ	Services éducatifs autres	Peut conclure un contrat	L.I.P. 91		Peut conclure un contrat au nom de la C.S. après lui avoir soumis un contrat.
	directeur	Service de garde en milieu scolaire	Organise	L.I.P. 96.21 96.23 96.24	Directeur	Le directeur est responsable d'organiser son service de garde.